

PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes)



Histoire du label

Le processus PEFC a été initié en 1998 par des propriétaires de forêts scandinaves, français, autrichiens et allemands, en collaboration avec des représentants de l'économie du bois. Le PEFC Council (PEFCC; www.pefc.org) a été institué officiellement le 30 juin 1999 à Paris. Il élabore le cadre servant à la reconnaissance des initiatives et des systèmes nationaux de certification. La documentation technique ainsi que le règlement du PEFCC définissent les exigences minimales pour les systèmes de certification de la forêt et les standards à remplir aux échelons national et régional. Le bois et les produits en bois et à base de bois qui satisfont aux exigences PEFC peuvent être labellisés PEFC lorsqu'une preuve crédible de chaîne de production existe (chain-of-custody).

À l'heure actuelle, 22 systèmes de certification nationaux ont suivi avec succès la procédure de reconnaissance PEFC. Des experts indépendants ont certifié que tous les systèmes remplissaient les exigences du PEFC. En font notamment partie le respect des conventions internationales et des législations nationales, la participation de tous les groupes d'intérêts lors de la définition des standards, la prise en compte de directives uniformes pour une exploitation durable de la forêt et l'accréditation des organes de certification.

Les règles en vigueur pour le PEFC Suisse sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008, mais on prévoit une séparation du label Q et de PEFC.

Documents techniques et informations complémentaires: www.pefc.ch

Principes

L'objectif premier de PEFC est de documenter et d'améliorer l'exploitation durable des forêts. En outre, PEFC offre un instrument de marketing pour la matière première renouvelable qu'est le bois, ce qui devrait contribuer à améliorer l'image de l'économie forestière et de ses partenaires commerciaux.

Vu les possibilités de certification existant à l'échelon régional, PEFC offre une bonne efficacité économique et est approprié pour tous les propriétaires de forêts, en particulier pour les exploitations forestières familiales telles qu'on les rencontre en Europe. L'expertise indépendante offre aux clients et partenaires commerciaux l'assurance que les forêts sont exploitées selon des standards élevés.

PEFC admet la reconnaissance d'autres systèmes de certification forestiers dans le monde entier, pour autant qu'ils soient également crédibles, volontaires et transparents et qu'ils ne discriminent pas les propriétaires de forêts.

Organisation

Le PEFC regroupe 31 organes PEFC nationaux. Outre 24 pays européens, il comprend l'Australie (AFS), le Brésil (CERFLOR), le Gabon (PAFC), le Chili (CERTFOR), le Canada (CSA), la Malaisie (MTCC) et les USA (SFI/ATFS).

Par ailleurs, PEFC est également soutenu par les associations suivantes de l'industrie du bois, du commerce du bois et des propriétaires forestiers à titre de membres exceptionnels:

1. FEBO (Fédération européenne du négoce du bois)
2. CEPI (Confederation of European Paper Industries)
3. CEI Bois (European Confederation of Woodworking Industries)
4. ELO (European Landowners Organisation)
5. CEPF (Confédération européenne des propriétaires forestiers).
6. UEF (Union européenne des forestiers)
7. FECOF (Fédération européenne des communes forestières)
8. USSE (Union of Foresters of Southern Europe)
9. ENFE (European Network of Forest Entrepreneurs)
10. MECSEA (Manufacturers of Education and Commercial Stationary European Ass.)
11. ETS (European Tissue Symposium)

Les associations environnementales, les syndicats et les représentants du commerce de détail sont également invités à participer au processus PEFC à l'échelon national ou international.

Développement économique

En novembre 2009, 145'005 hectares de forêts étaient certifiés PEFC en Suisse. À l'échelle mondiale, ce sont 225'480'425 hectares.

Source des informations ci-dessus: www.pefc.ch et www.pefc.org

Nouveaux standards nationaux

En 2009, de nouvelles normes nationales à la base de la certification ont été édictées pour les labels FSC et PEFC en Suisse. La version précédente avait été élaborée en 1999 sous l'égide de ce qui était alors l'OFEFP. Elle comportait cependant des lacunes, que les entreprises de certification devaient combler au moyen de leurs propres catalogues de questions, ce qui explique en partie les coûts élevés de la certification en Suisse. Les nouvelles normes offrent de nombreux avantages: elles tiennent compte du fait que les deux labels sont largement répandus en Suisse, bon nombre d'entreprises forestières les possèdent les deux, leurs critères correspondent aux attentes de l'OFEV par rapport aux exigences de base d'une sylviculture proche de la nature et les nouvelles certifications ou leur renouvellement devraient être moins onéreux.

Source: <http://www.bafu.admin.ch/wald/01234/01239/index.html?lang=fr>

Produits en papier munis du label PEFC

Il n'existe malheureusement aucune vue d'ensemble exhaustive des produits en papier munis du label PEFC. Selon PEFC Suisse, la saisie se fait pays par pays. Comme pour FSC, il existe des papiers contenant différents pourcentages de PEFC, qui sont cependant désignés avec des logos différents. Le label PEFC est imprimé sur le produit - «on-product» - lorsque la part de cellulose certifiée PEFC est d'au moins 70 %.

Le site www.pefc.de donne de nombreuses indications en allemand sur les critères d'attribution ou l'utilisation du logo. On veillera cependant au fait que PEFC, comme c'est d'ailleurs également le cas pour FSC, doit remplir des standards différents selon le pays concerné. Les indications sur le site Internet allemand sont donc uniquement valables pour les produits allemands et les forêts allemandes. En achetant du papier PEFC, il faut donc être conscient du fait que si le papier allemand porte le label PEFC, la cellulose peut provenir d'autres pays et satisfaire les standards PEFC du pays en question.

Source: téléphonique auprès de PEFC Suisse, www.pefc.de, et FUPS.

Appréciation FUPS

Avantages:

Comme pour FSC, l'avantage du label est également son inconvénient: PEFC possède des standards spécifiques pour chaque pays. Cela a l'avantage que les pays du Tiers-monde peuvent également faire certifier leurs forêts. L'inconvénient est que ces forêts sont parfois exploitées de façon nettement moins durable que les forêts suisses p.ex., et ce malgré la certification, parce que des standards nettement inférieurs sont valables dans les pays du Tiers-monde.

Inconvénients:

Voir l'explication sous avantages. Les prescriptions et les standards de PEFC, comme pour FSC et d'autres labels du bois, constituent également un inconvénient majeur. Pour le consommateur moyen, il est difficilement possible de se faire une vue d'ensemble et d'interpréter correctement le grand nombre d'indications et d'informations.

Nota Bene: les papiers PEFC sont constitués de 100 % de fibres fraîches et ne sont donc pas des papiers écologiques!

Sites officiels:

www.pefc.ch
www.pefc.org
www.pefc.de